



Conflict of Interest and Ethics Commissioner

Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique

La Loi sur les conflits d'intérêts

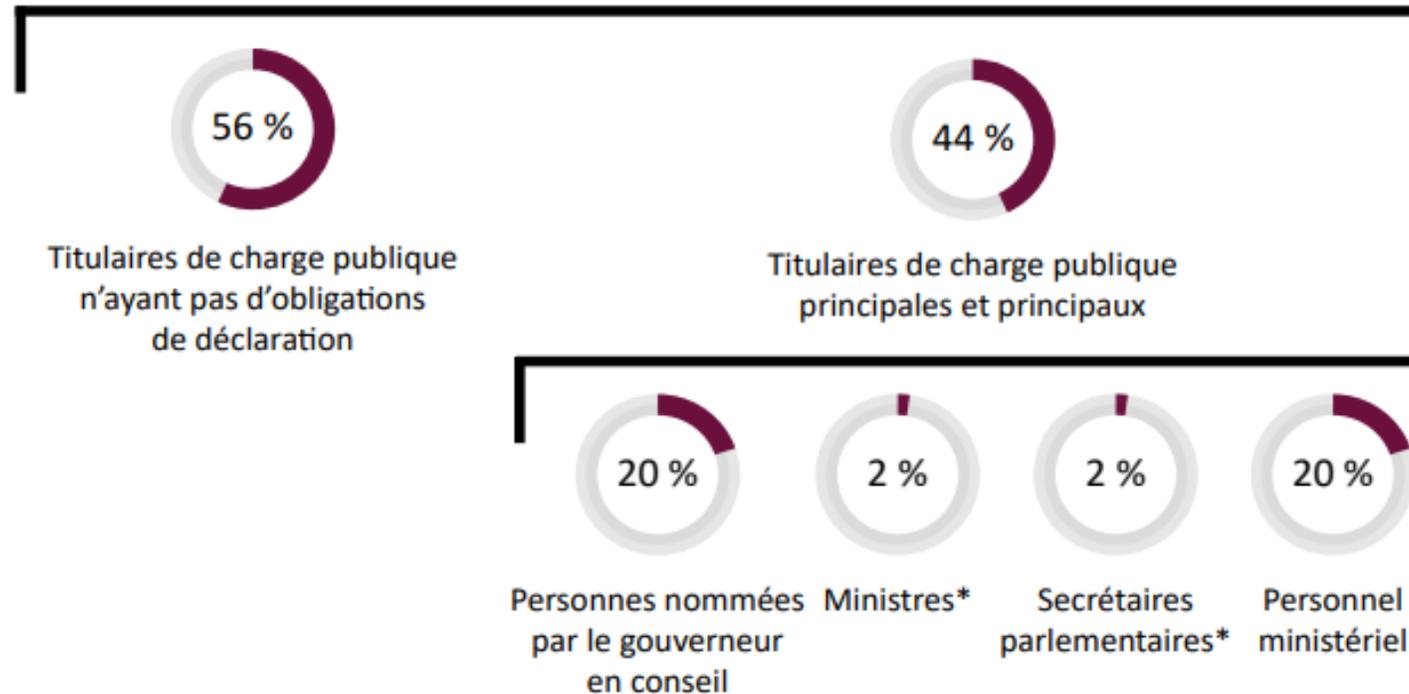
Informations importantes pour les nouvelles
et nouveaux titulaires de charge publique

SUJETS ABORDÉS

- Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?
- Récusations
- Interdictions
- Cadeaux
- Après-mandat
- Liens utiles

LA LOI SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Portrait des titulaires de charge publique au 31 mars 2022



*Aussi visés par le Code régissant les conflits d'intérêts des députés

QU'EST-CE QU'UN CONFLIT D'INTÉRÊTS?

« [...] un titulaire de charge publique se trouve en situation de **conflit d'intérêts** lorsqu'il exerce un pouvoir officiel ou une fonction officielle qui lui fournit la possibilité de favoriser son intérêt personnel ou celui d'un parent ou d'un ami ou de favoriser de façon irrégulière celui de toute autre personne. »

RÉCUSATIONS

- Vous devez vous récuser dans certaines situations
- Il est possible d'établir un filtre anti-conflits d'intérêts

INTERDICTIONS

- Participer à une décision qui vous mettent dans une situation de conflit d'intérêts
- Accorder un traitement de faveur
- Utiliser des informations privilégiées
- Vous prévaloir de votre charge pour influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser des intérêts personnels



INTERDICTIONS (SUITE)

- Vous laisser influencer par des offres d'emploi de l'extérieur
- Accepter certains cadeaux
- Conclure un contrat ou entretenir une relation d'emploi avec un membre de votre famille
- Solliciter des fonds, si cela vous place en situation de conflit d'intérêts
- Tenter de contourner les règles

Si vous avez des questions, évitez les problèmes et communiquez avec votre conseillère ou conseiller.

CADEAUX

« Il est interdit à tout titulaire de charge publique et à tout membre de sa famille d'accepter un cadeau ou autre avantage, y compris celui provenant d'une fiducie, qui pourrait **raisonnablement donner à penser** qu'il a été donné pour influencer le titulaire dans l'exercice de ses fonctions officielles. »



APRÈS-MANDAT

Certaines interdictions s'appliquent à vie :

- Tirer un avantage indu de votre charge antérieure
- Changer de camp
- Vous servir de façon irrégulière de renseignements obtenus lors de votre mandat

LIENS UTILES

- [Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêts?](#)
- [Résumé des règles s'appliquant aux titulaires de charge publique](#)
- [Récusation et filtre anti-conflits d'intérêts : règles visant les titulaires de charge publique](#)
- [Règles sur les cadeaux visant les titulaires de charge publique](#)
- [L'après-mandat : règles visant les titulaires de charge publique](#)

POUR NOUS JOINDRE

COORDONNÉES DU COMMISSARIAT



613.995.0721



info@cie.parl.gc.ca



advisory-conseils@cie.parl.gc.ca

SUIVEZ-NOUS...



[@EthiqueCanada](https://twitter.com/EthiqueCanada)



[@ethics-ethique-canada](https://www.linkedin.com/company/ethics-ethique-canada)

POUR EN SAVOIR PLUS



ciec-ccie.parl.gc.ca